VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Edward Linn et son mari vs. Mme Bartholomew Burns et als.

No 47,878—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

MARDI, 2 juin 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune—Il sera vendu, à l'enchère publique, PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur, Bureau No 610 rue Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu le 21 avril 1896, et signé le 30 avril 1896, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Clara, Melpomène et Magnolia, désigné comme lot No 3, sur un devis de l'étude de W. H. Peters, ancien notaire, le 2 mars 1866, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Thalie sur s ixante-quat.e (64) pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 92, folio 567 avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot ou petite portion de terre, avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent et les améliorations, droits, voies, etc., dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Clara, Melpomène et Magnolia, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Thalie sur soixante-quatre (64) pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 105, folio 313. Les améliorations consistent en deux gentils cottages doubles, portant les numéros municipaux 2720, 2722, 2724 et 2726 rue Thalie, contenant trois chambres de chaque côté et loués à de bons locataires.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité ; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes pour l'année 1896 ; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jas. J. Woulf, notaire.

1 mai—1 2 3 10 17 24 31—2 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Liquidation du Club Olympique.

No. 49,385—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

MARDI, 2 juin 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 et 631 rue Commune, PAR JAS A. BRENNAN, encanteur—Bureau 610 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 30 avril 1896, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Dix certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Royale, Clouet, Montégut et Chartres, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, et mesurant comme suit à savoir :

Le Lot A mesure soixante-dix neuf (79) pieds cinq (5) lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur du côté de la rue Clouet de cent soixante-dix neuf (179) pieds deux (2) pouces et onze (5) lignes, et une première profondeur sur l'autre côté, vers la rue Montégut, de cent trente-six (136) pieds six (6) pouces, auquel point le dit lot s'élargit vers la rue Montégut, trente-neuf (39) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes, et a une deuxième profondeur de quarante-deux (42) pieds huit (8) pouces et cinq (5) lignes, et une largeur de cent dix-huit (118) pieds huit (8) pouces sur la ligne du fond séparant le dit lot A des lots B, C, D et E. Le lot B mesure trente-et-un (31) pieds huit (8) pouces et une (1) ligne de face à la rue Chartres sur une profondeur de cent trente sept (137) pieds entre lignes parallèles. Les lots C et D mesurant chacun trente et un (31) pieds six (6) pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de cent trente sept (137) pieds entre lignes parallèles. Le lot E mesurant trente et un (31) pieds six (6) pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur sur la ligne du lot D de cent trente sept (137) pieds, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant du lot F, de cent quinze (115) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes auquel point le dit lot se retrécis sept (7) pieds six (6) pouces et une (1) ligne, et a une seconde profondeur de vingt un (21) pieds six (6) pouces et trois (3) lignes et une largeur sur la ligne à l'arrière de vingt-trois (23) pieds onze (11) pouces et sept (7) lignes. Les lots F, G et H mesurent chaque trente un (31) pieds six (6) pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de cent quinze (115) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes entre lignes parallèles. Et les lots J et K mesurent chaque trente-deux (32) pieds trois (3) pouces de face à la rue Clouet, sur cent trente-sept (137) pieds (1) pouce et trois (3) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions.—Un tiers ou plus ou le tout comptant, et la balance s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Les actes de vente devront contenir les clauses de coutume et usuelles au sujet du transfert des polices d'assurances, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Zengel & Loomis, notaires; les taxes de 1896 devant être assumées et payées par les acquéreurs en sus et au-dessus du prix d'adjudication.

1er mai—1er 2 3 10 17 24 31—à date

PAR CURTIS & WALMSLEY.

Attention Spéculateurs !

PLUSIEURS ILETS ENTIERS

Devant être vendus sans limite ni réserve,

A L'ENCAN JEUDI, 28 MAI 1896.

Succession de François Lacroix.

PAR CURTIS & WALMSLEY—Wm P. Curtis, Encanteur—Bureau No 137 rue Carondelet—JEUDI, 28 mai 1896, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 24 avril 1896, dans l'affaire de la succession de François Lacroix, No 9,804, la propriété ci-après décrite, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans. Voyez les plans en exhibition à la Bourse des Encanteurs et décrite comme suit, à savoir :

No 1. L'îlet entier de terre connu comme le No 1,318 dans le Troisième District, et borné par les rues Magistrate, Deers, Hunters et Vertu, acquis le 7 mai 1869, de T. Gantier.

No 2. L'îlet entier de terre connu comme le No 1,320 dans le Troisième District, et borné par les rues Magistrate, Painters, Vertu et Franklin, acquis le 11 mars 1867.

No 3. L'îlet entier de terre connu comme le No 1,387 dans le Troisième District, et borné par les rues Hunters, Law, Deers et Magistrate, acquis le 30 avril 1868.

No 4. L'îlet entier de terre connu comme le No —, dans le Troisième District, et borné par les rues Mathilda, Law, Emilie et l'avenue Florida, acquis le 30 juillet 1865.

No 5. L'îlet entier de terre connu comme le No 1611, dans le Troisième District, et borné par l'avenue Florida, les rues Désiré, Industry et Elmira, acquis octobre 1871.

No 7. Tous les droits, titres et intérêts de la succession de François Lacroix, à l'îlet borné par les rues Derbigny, Solidelle, Fécliana et Montégut, acquis le 26 mai 1848. La succession vendant seulement tels droits et titres qu'elle a et doit avoir.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites le sont d'après les plans et arpentages faits par Sidney G. De Lisle, arpenteur, daté le 25 avril 1896.

Acte de vente pardevant A. G. La Place, notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un et deux ans, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date, garantis par hypothèque, avec les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1896 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

26 avril—26 mai 3 10 17 24 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES PAYANTES DE CHOIX.

LE MAGASIN ET RESIDENCE D'UN BON RAPPORT,

Encoignure des rues Laurel et Peniston,

—AVEC—

Un Enviable Cottage Simple

DANS LE FOND,

No 618 RUE PENISTON.

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE.

Succession de Mary A. Roust

No 48,798—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 813 rue Commune—MARDI, le 26 mai 1896, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, et signé le trentième jour d'avril 1895, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir :

1° L'enviable magasin et résidence encoignure des rues Laurel et Peniston, contenant 7 chambres, grande cour, hangar, etc ; rapportant $192 par an ; et

2° Cette jolie résidence simple dans le fond, No 618 rue Peniston, contenant 4 chambres, etc ; rapportant $84 par an. Le tout de la propriété foncière ci-dessus est décrite comme suit, à savoir : Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Général Taylor, Annonciation, [autrefois Jersey] et Peniston, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan déposé pour référence en l'étude de James Graham, autrefois notaire en cette ville comme plan No 140 également par les mêmes numéros, sur un autre plan dressé par Jno. F. Baum, architect, sous la date du 20 août 1884, un devis duquel est annexé pour référence à un acte passé pardevant Fred Zengel, un notaire en cette ville le 11 Octobre 1884 ; lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et d'après les dits plans mesurant chacun 29 pieds et 2 pouces de face sur la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot No. 1 formant l'encoignure des rues Laurel et Peniston.

Termes et conditions—Un troisième ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et a balance à 1 et 2 ans de crédit, par des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque du lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'au pel ment final ; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets ; la propriété doit être conservée, assurée et la police ou les polices la-dessus devant être transférées au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1896 en plus et au-dessus le prix de l'adjudication, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente par devant Buisière Rouen, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 avr—19 26—mai 3 10 17 24 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Enviable Résidence-Cottage

No 1723 rue Douane,

Entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession de Mme Alexandrine Da Silva, femme de Ferdinand Ricks.

No 49,286—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 813 rue Commune, MARDI 2 juin 1896, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 22 avril 1896 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

L'enviable résidence-cottage No 1723 rue Douane, entre les rues Claiborne et Derbigny, retiré de la banquette et contenant galerie sur la façade et six chambres, entrée pour voiture, hangar, citerne, etc., décrit comme suit : Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Claiborne et Derbigny, désigné par le No 22, sur un plan dressé par C. A. de Armas, architecte, le 14 février 1852, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire ; le dit lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue Douane, sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à deux ans, ou à un an le tout, à l'option de l'acquéreur ; la partie à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement final ; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets ; la propriété devant être assurée et la police ou les polices la dessus devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1896 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur

26 avril—26 mai 3 10 17 24 31 à date.

PAR KINGSTON & HORN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois lots de choix à l'encan,

Dans l'affaire de John Foot, un absent.

No 44,100—Division C—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KINGSTON & HORN—W. D. KINGSTON, Encanteur—Bureau 347 rue Carondelet—MERCREDI, 13 mai 1896, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, Nos 54 et 56 rue Baronne, près Gravier, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 10 avril 1896, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Trois certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville désignés comme lots 1, 2 et 3, formant l'encoignure de l'Avenue Napoléon et de la rue Green, dans l'îlet No 99, maintenant 564, bornés par la rue St-George, avenue Napoléon et les rues Jena et Green selon le plan exposé à la bourse.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1896. Gravois tout payé.

Acte de vente pardevant H. L. Garland, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Vingt pour cent déposé au moment de la vente.

12 avril—12 19 26—mai 3 13

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 49,553 — Division A.—Gustave Maas, associé survivant de Maass & Konrad, faisant les affaires sous le nom de Southern Engineering Co vs les Créanciers de la dite raison.—Ordre de Cour —Que la cession des biens faite par Gustave Maass associé survivant de la raison de Maass & Konrad, faisant les affaires sous le nom de Southern Engineering Supply Company soit par le présent acceptée par la Cour, et que J. J. Prowell, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite raison, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire public, en cette ville, commençant le 26 mai 1896, à 11 heures A. M., et que W. H McKee, Esq., soit nommé et assermenté syndic provisoire des créanciers de la dite raison, et que des lettres lui soient fournies après avoir donné une bonne et solvable sécurité en la somme de Mille Dollars ; et qu'un inventaire des propriétés rendues soit fait par W. O. Hart, notaire, en cette ville ; et que P. J. Kelly et Hy Meaux aller soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cet court toute procédure judiciaire contre la personne et les biens du dit Gustave Maass associé survivant, soient en pendue.

Nouvelle-Orléans, 25 avril 1896.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

26 avril—26 mai 10 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon emplacement pour affaires et résidence, 1931 rue Valence, près de la rue Dryades.

Succession de Frank Stuve.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, le 26 mai 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 17 avril 1896. Docket No 49,352, dans et pour le compte de la succession de Frank Stuve, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Valence, Dryades, Cadiz et S. Remparts, désigné comme le lot No 15 et mesurant 30 pieds de face à la rue Valence, par 120 pieds de profondeur. Les améliorations connues comme No 1931 rue Valence consistent en un élégant Cottage double, subdivisé en emplacement pour affaires et résidence. Louer à bon marché et à de bons locataires, mais susceptible de revenus plus élevés. Bon voisinage et augmentant journellement de valeur.

Termes, comptant—Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Duvignaud, notaire. L'acquéreur déposera 10 0|0 au moment de l'adjudication et assumera les taxes de 1896.

19 avril—19 26—mai 3 10 17 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE AGRÉABLE RÉSIDENCE

Dans un charmant Voisinage.

L'élégante, confortable et convenable résidence en bois, à deux étages, No 1218 rue Race, entre les rues Camp et Colisée, et immédiatement vis-à-vis de la Place Colisée.

Succession d'Eugène J. Lepère.

No 48,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur ; bureau No 727 rue Commune—MARDI, 26 mai 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, près de la rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honourable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 15 avril 1896, dans l'affaire et pour le compte de la succession d'Eugène J. Lepere, il sera vendu aux enchères publiques, à savoir :

L'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borne par les rues Camp, Orange, (Colisée,) Félicité et Race, désigné comme le lot No 5 et mesurant trente pieds de face à la rue Race sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds, plus ou moins ; aussi avec le droit à un morceau de terre de 25 pieds en face du dit lot ; lequel se trouve entre le dit lot et la rue Race. Les améliorations consistent en la confortable, convenable et agréable résidence en bois à deux étages avec spacieuse galerie sur le devant, subdivisée en vestibule, charmants salons double, salle à manger, office, cuisine, chambre à laver, etc., au rez-de-chaussée ; l'étage supérieure contenant plusieurs chambres à coucher confortables et bien aérées, cabinet de toilette, chambres à bain et pour servante, etc., citerne, hangar, etc. La résidence est contruite à une convenable distance de la ligne de la rue, la façade est ornée d'arbrisseaux, etc., admirablement située, faisant face à la Place Colisée dont on a la superbe vue, à côté des résidences les plus élégantes et aristocratiques, près de tous les avantages, lignes de chars électriques, etc. Il n'y a pas de plus joli voisinage ; la rue Race est en asphalte.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèques, etc., sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement final ; ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurités. L'acquéreur assumera les taxes de 1896. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant W. Morgan Gurley, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

19 avril—19 26 mai 3 10 17 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de choix dans le second district.

Succession de T. B. Lee.

No 2,473—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D."

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 26 mai, 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "D," en date du 17 avril 1896, pour le compte de la succession de T. B. Lee, il sera vendu aux enchères publiques, à savoir :

Huit lots de terre, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bernadette, Bienville, Douane et Anthony, désignés comme lots Nos 1 2 17 18 19 20 21 22 et mesurant comme suit, lot No 2 mesure 29 pieds 9 pouces et 6 lignes de face sur la rue Bernadotte, la même largeur dans le fond, par une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes, lots 1 17 18 19 20 21 22 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Bienville par 120 pieds de profondeur.

Termes—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant T. Buisson, Notaire. Un dépôt 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

19 Avril 19, 26, 3 Mai 3, 10, 17, 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS PLACEMENTS.

DEUX Cottages Doubles avantageusement situés

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT.

Succession de Joséphine Antoinette Sari.

No 48,544—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY.—Albert Paul, encanteur.—Bureau No 727 rue Commune.—MERCREDI, 13 mai 1896 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 30 avril 1896, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Joséphine Antoinette Sari, il sera vendu à l'encan, savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St-Bernard, Annette et Urquhart et mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré, anciennement Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations sont composées par les numéros municipaux 1640 et 1642 rue Villeré, ayant un cottage double avec une cuisine dans le fond, cuve, etc., et rapportant $12 par mois.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Annette, Villeré et Robertson, mesurant, au pied anglais, 32 pieds de face à la rue St-Antoine sur une profondeur de pieds 128 entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par les numéros 1426 et 1428 rue St-Antoine ayant un cottage double et une cuisine dans le fond, etc., et rapportant $12 par mois. Bonne propriétés près de tous les cars, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste en un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, les bâtisses devront être assurées en faveur du porteur ou des porteurs du billet ou des billets, pour le montant de la partie non payée du prix de l'acquéreur. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1896 en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente pardevant Théo Buisson, notaire aux frais des acquéreurs ; un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

3 mai—3 10 17 24 31 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété Résidence de Choix.

La grande, attrayante et Confortable résidence en briques A DEUX ÉTAGES.

No 1411 rue du Canal, avec de grands terrains ornementés.

In re Emile S. Ecuyer vs Eugène Emile Ecuyer et als.

No 49,191.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—Le MARDI 19 mai 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 10 avril 1896, par l'honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de Emile S. Ecuyer versus Eugène Emile Ecuyer et als, il sera vendu aux enchères publiques, à savoir :—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Trémé (maintenant N. Liberté) et Marais et mesurant 65 pieds 6 pouces 1.7 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations consistent en l'élégante spacieuse, confortable et substantielle résidence en briques à trois étages contenant par le No 1411 rue du Canal, subdivisée en un grand vestibule, magnifiques et grands salons à arche magnifiquement décorés et tapissées ; chemnées en marbre ; salle à manger, pantry, cuisine avec installations pour eau chaude et eau froide, office et cave, hangar pour le bois et le charbon, etc.

Les deuxième et troisième étages sont admirablement subdivisés en grandes chambres à coucher bien aérées, chambre à bain et lieux à l'anglaise.

Le tout en parfait ordre et conditions et est dans son entier la propriété-résidence la plus confortable et la plus complète qui soit offerte à l'encan cette saison. La localité est spécialement attrayante, étant près de toutes les commodités, des chemins de fer électriques allant dans toutes les sections de la ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance, à un crédit de un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garantis par hypothèques et liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de sécurité ; l'acquéreur devant faire assurer les bâtisses sur la dite propriété pour leur valeur entière jusqu'au paiement plein et final des dite billets, et devra transférer les polices d'assurances au porteur ou porteurs des dites billets, et finalement payer les 5 0|0 d'honoraires d'avocats sur le montant en cause, dans le cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets ou d'aucune part desquels. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1896 en plus et au delà du prix de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James F. Meunier, notaire. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

10 avril—10 17 18 19 26—3 10 17 18 19 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District.

Bon cottage double et simple en bois, encoignure des rues Orléans et Galvez.

SUCCESSION DE JOSEPH BLANCK

Nos 48,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, MARDI, 19 mai 1896 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 8 avril 1896, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Joseph Blanck, en vertu du dossier 48,561 de la dite cour, il sera vendu aux enchères publiques ; à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Trémé, Second District de cette ville, désigné sur le R. N. de l'îlet 24, borné par les rues Miro, Orléans Ste-Anne et Galvez, d'après le plan de L. H. Pilie en date du 11 février 1849 et mesurant 28 pieds 10 pouces et 2 lignes de face sur la rue Orléans 79 pieds et une ligne de face et de profondeur sur la rue Galvez et 79 pieds un pouce et deux lignes sur l'autre ligne de côté ; ensemble avec toutes les bâtisses, etc, qui s'y trouvent comprenant un joli cottage résidence double, connu comme les Nos 2201 et 2203 rue Orléans et un cottage simple sur l'extrême fond du dit lot, désigné par le No 725 rue Galvez, occupé par des locataires qui payent régulièrement de rapportant $14 par mois, mais susceptible à de bien meilleurs revenus bien administré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété portant 8 0|0 par an d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement final. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurités. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1896 en plus et au-delà du prix ou montant de l'adjudication.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. H. Browne notaire. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication

12 avril—12 19 26 3 10 19 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Sixième District.

Grands et attrayants lots avec maisons en bois et écuries connus comme les Nos 1923 à 1929 rue Bordeaux, près de la rue Dryades.

In re Mme Margaret Lang, veuve de Henry Rombach et al, versus Mme Eliza Lang, veuve de John Walker et al.

No 49,031—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, 19 mai 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu et conformément à un jugement de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé le 8 avril 1896, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu aux enchères publiques, à savoir :

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Bouligny, dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Valence, St-Denis et Dryades, désignés comme lots Nos 3, 4 et 5 sur un plan fait par W. J. Thompson, en date du 5 juillet 1850.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bordeaux entre les rues St-Denis et Dryades, sur une profondeur chacun de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations connues sous les Nos 1923 à 1929 rue Bordeaux, consistent en plusieurs bâtisses en bois, écuries, etc. Section confortable s'améliorant, à proximité des chars électriques et agréable comme résidence ou comme spéculation.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1896 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. H. Dowling, notaire. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

12 avril—12 19 26—mai 3 10 19

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un grand lot de groceries assorties, liqueurs, thé, balances, meubles de bureau et installations de magasin.

John S. Toury vs ses créanciers.

No 49,581—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau, 512 rue Carondelet. Il sera vendu, MERCREDI, 13 mai 1896, à 10:30 h. A. M., au local Nos 1628 et 1630 avenue St-Charles, enseigne Entrepôt, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 30 avril 1896, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un grand lot de groceries assorties, consistant en liqueurs, marchandises en bouteles, thé, huile de coude, beurre, balances, meubles de bureau, installations de magasin, un cheval, un wagon à quatre roues, un coffre-fort, etc., etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

2mai—2 9 10 13

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Jane Chefer, épouse décédée de Robert J. Morris.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 49,224.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, 11 juin 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 7 mai 1896, de l'Hon. Fred. King, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Sorapuru, Tchoupitoulas et Rousseau, et mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face sur la rue Philip par 149 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit pour un billet en des billets spécialement garantis par hypothèque et liens du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas qu'il y aurait un procès pour forcer la collection des billets ; les améliorations devront être toujours assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1896 en plus et au dessus du prix d'adjudication ; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James H. Robinson.

No 49,359—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 138 rue Carondelet.—JEUDI, 4 juin 1896, à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté du 1er mai 1896, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet (maintenant avenue Cleveland), Liberté et Howard (maintenant Marais), et mesurant 31 pieds 5 pouces de face sur la rue du Canal par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et liens du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cen. honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets ; les améliorations devront être assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs des billets, et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1896, en plus et au-delà du prix d'adjudication ; 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3mai—3 10 17 24 31 juin 6